



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
08 juillet 2021**

L'an deux mil vingt et un, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles ARPAILLANGES, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 01/07/2021

Date d'affichage : 01/07/2021

Sont présents : Mesdames et Messieurs Gilles ARPAILLANGES, Rémi ROLLIN, Virginie LEGER, Julien GAUTHEY, Hervé DUMOULIN, Renaud MAURER, Aurore COUTHIER

Secrétaire de séance : M. Frédéric LECLERCQ

Absents excusés : Christine GRUERE-DUBREUIL, Loren PARIS, Pascal GERMAIN
Procuration de Mr Pascal Germain à Mr Renaud Maurer

oOoOoOoOo

1°) Choix des entreprises pour les travaux de réaménagement de la Salle des fêtes et accessibilité
Marché n° 21.210.480.2020.1

Monsieur Le Maire rappelle le projet de réhabilitation de la salle Louis PAVELOT.

Vu le montant prévisionnel des travaux estimé à 348 077,32 € H.T. par Monsieur Simon BURI, architecte, en Mai 2020.

Vu la publication de l'appel d'offre engagée par la collectivité, via la plateforme Territoire Numérique, en date du 17 Décembre 2020 pour une remise des offres fixée au 29 Janvier 2021, sous la forme d'une procédure soumise aux dispositions des Marchés à procédure adaptée (MAPA), conforme au code de la commande publique.

La consultation concernait 7 lots :

- Lot 1 : VRD - Gros Œuvre - Maçonnerie
- Lot 2 : Charpente Bois - Couverture tuiles
- Lot 3 : Cloisonnements – doublages – Plafonds - Peintures
- Lot 4 : Menuiseries intérieures et extérieures bois
- Lot 5 : Revêtements de sols - Faïences
- Lot 6 : Electricité : Courants forts et faibles
- Lot 7 : Plomberie - Ventilation

Après présentation du procès-verbal d'ouverture des plis et proposition d'adjudicataires, le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

Intitulé du Lot	Nom du Prestataire retenu	Montant H.T.
Lot 1 : VRD - Gros Œuvre - Maçonnerie	SARL COTE D'OR BATIMENT 21 000 DIJON	89 783,22 €
Lot 2 : Charpente Bois - Couverture tuiles	LES CHARPENTIER DE BOURGOGNE 21 601 LONGVIC	67 829,67 €
Lot 3 : Cloisonnements – doublages – Plafonds - Peintures	BONGLET 21000 DIJON	53 937,56 €
Lot 4 : Menuiseries intérieures et extérieures bois	UBM 21540 MESMONT	58 801,04 €
Lot 5 : Revêtements de sols - Faiences	PASCUAL 21800 QUETIGNY	16 128,60 €
Lot 6 : Electricité : Courants forts et faibles	DROZ & Cie 21000 DIJON	67 125,10 €
Lot 7 : Plomberie - Ventilation	STCE PLOMBERIE CHAUFFAGE 21850 SAINT-APOLLINAIRE	34 462,10 €
TOTAL		388 067,29 €

Les montants des marchés sont conformes aux annexes financières (DPGF).

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 9 voix POUR 0 voix CONTRE :

- ✓ **D'approuver le montant prévisionnel des travaux à 388 067,29 € H.T.**
- ✓ **D'approuver l'attribution des marchés définis ci-dessus ;**
- ✓ **D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces marchés avec les prestataires désignés ci-dessus ;**
- ✓ **D'autoriser le Maire à signer tous les avenants afférents à ce marché, les sous-traitances et changements de conditions de paiement éventuels qui interviendraient pendant la durée de l'exécution de cette opération ainsi que tout document nécessaire à la bonne dévolution de celle-ci, les crédits étant inscrits au budget communal.**

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

2°) Approbation du projet définitif de réfection de la Salle Louis Pavelot

ANNULE ET REMPLACE : DELIBERATION DU 18 FEVRIER 2020 N° 06/20

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il s'avère nécessaire d'annuler la délibération du 18 février 2020 n° 06/20.

En effet, suite à l'appel d'offres du 29 janvier 2021, et suivant les résultats, il s'avère nécessaire de revoir le coût du projet à la hausse :

- Estimation suivant l'Architecte, Monsieur Simon BURI en charge du projet le 18/02/2020 : 472 530 € TTC
- Coût définitif après appel d'offres : 520 162 € TTC

Le coût global définitif de l'opération, se présente comme suit :

Travaux	388 067,29 €
Honoraires et frais divers	45 400,22 €
Total HT	433 467,51 €
TVA	86 693,50 €
TOTAL	520 161,01 €
Total TTC arrondi	520 162,00 €

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, le Conseil Municipal, décide par 9 voix POUR 0 voix CONTRE :

- ⇒ D'approuver le projet de réaménagement de la salle Louis Pavelot pour un coût global des travaux de 433 467,51 € HT soit 520 161,01 € TTC
- ⇒ Dit que la dépense ainsi créée sera inscrite au budget primitif de la commune.
- ⇒ D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier notamment les marchés et les avenants à intervenir.

3°) Mise en place du nouveau régime indemnitaire

Le Maire informe le Conseil Municipal que suivant un rappel par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Côte d'Or, la Commune de Pernand doit se mettre en conformité avec les normes concernant le personnel communal en mettant en place du nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement.

Le RIFSEEP annulera les autres dispositions en place sur la Commune.

Le Maire rappelle que l'avis préalable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Côte d'Or est obligatoire (avant la validation par le Conseil Municipal) afin de vérifier que l'autorité territoriale respecte la cohérence des montants en fonction du grade de l'agent, des emplois occupés au sein de la Collectivité.

Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Côte d'Or a émis un avis favorable à l'unanimité en date du 15 juin 2021 relatif aux agents de la Commune de Pernand-Vergelesses.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 9 voix POUR 0 voix CONTRE :

GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	RIFSEEP annuel part fixe maximum temps plein	CIA annuel part fixe maximum temps plein
Rédacteurs Territoriaux	Administration	7 500 €	900 €
Agents de Maîtrise Territoriaux	Agent polyvalent	2 800 €	280 €
Adjoints Techniques Territoriaux	Agent polyvalent	2 450 €	245 €

Le montant est proratisé en fonction du temps travail effectué par l'agent.

Les crédits sont prévus au budget 2021 de la Commune.

Le Maire est chargé de mettre en application et de porter à la connaissance des agents les modalités de mise en place des critères d'attribution du nouveau Régime Indemnitare.

3°) Devis réfection Chemin de Frétille

Suivant la présentation de 2 devis concernant la réfection du Chemin de Frétille :

⇒ Entreprise Rougeot : 15 260,88 €TTC

⇒ Entreprise Luc Pothier : 9 589,20 € TTC

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'Entreprise Luc Pothier pour un montant de 9 589,20 € TTC

4°) Nuisance sonore

Le Maire informe les membres du Conseil que le lundi 5 juillet, s'est tenue à la Sous-Préfecture de Beaune, une réunion relative à la sécurisation du festival de musique électronique organisée par l'Association Le Pan d'Or

Le Maire précise la présence lors de cette réunion : Madame la Sous-préfète de Beaune, Monsieur le Maire d'Echevronne, Monsieur le Maire de Pernand-Vergelesses, Madame la commandante de gendarmerie de Beaune, Monsieur le Directeur départemental adjoint du SDIS, Monsieur le Commandant du groupement sud CSP de Beaune, Monsieur le Secrétaire général de la Sous-préfecture de Beaune, Monsieur Tim JACOB membre de l'Association le Pan d'Or

Conclusion de la Sous-préfecture :

« Les événements qui ont lieu sur ce site prennent de l'ampleur. Il faut donc professionnaliser l'organisation et anticiper tous les risques auxquels ils sont exposés. Il faut également concilier l'aspect festif avec le nécessaire respect de la tranquillité des habitants impactés des communes alentours. Il est possible de faire la fête sans perturber les riverains. Il en va ainsi du bien vivre ensemble »

5°) Vélo Route

Pour faire suite à la visite du Président du Club de Vélotourisme, un compte rendu sera fait pour améliorer la sécurité des cyclistes à hauteur de l'embranchement de la Croix de Pierre avec la D18. Une pose de panneaux supplémentaires est envisagée.

6°) Fibre optique

Pour faire suite à des pressions de la Société Orange pour installer de nouveaux poteaux, le Maire a demandé au SICECO de vérifier que ces poteaux sont bien indispensables pour la fibre.

7°) Manifestation du 14 juillet

Le 14 juillet sera fêté en respectant les mesures sanitaires et suivant les conditions climatiques.

Fait et délibéré